



Perspectives fiscales

Mary Webb 416-866-4202
mary_webb@scotiacapital.com

Budget du Québec 2009-2010 : — préserver le dynamisme de l'économie

Le Québec atteindra l'équilibre budgétaire en 2009-2010 en utilisant une grande partie de la réserve budgétaire constituée grâce aux surplus de 2006-2007 et de 2007-2008. En 2009-2010, le solde de la réserve permettra de ramener le déficit à 3,9 milliards de dollars, et le retour à l'équilibre est prévu pour 2013-2014.

Le Fonds des générations, pilier de la stratégie de la réduction de la dette du Québec, continuera de recevoir les versements prévus de redevances hydrauliques. La dette du gouvernement augmentera et la province compte réviser ses objectifs de réduction de la dette.

Les besoins d'emprunt (à l'exclusion de ceux d'Hydro-Québec) devraient passer de 12,9 milliards de dollars en 2008-2009 à 9,8 milliards de dollars en 2009-2010, compte tenu des emprunts de 6,0 milliards de dollars effectués par anticipation en 2008-2009. En 2010-2011, on prévoit que les emprunts remonteront à 15,4 milliards de dollars.

Québec prévoit qu'après une progression modeste de 0,8 % l'an dernier, le PIB réel de la province se contractera de 1,2 % en 2009, avant de renouer avec une croissance de 1,9 % en 2011. Face à ce repli, la province propose une stratégie à trois volets. La priorité immédiate, soit soutenir les entreprises et l'emploi, a déjà donné lieu à l'annonce de plusieurs initiatives totalisant 584 millions de dollars l'automne et l'hiver derniers, auxquelles le budget ajoute un soutien supplémentaire à court terme de 400 millions de dollars. La deuxième priorité consiste à proposer des mesures pour mieux préparer la province en vue de la relance. La troisième priorité consiste à préparer un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Même si les déficits prévus pour 2009-2010 et 2010-2011 représentent seulement 1,3 % du PIB provincial, Québec reconnaît que le fardeau de sa dette est le plus lourd parmi toutes les provinces et que les coûts engagés pour remédier aux déficits budgétaires de la première moitié des années 1990 ont été considérables.

L'aide immédiate aux entreprises prend la forme de garanties de prêt, d'investissements directs, d'un fonds d'urgence de 500 millions de dollars, d'une bonification des mesures incitant les particuliers à investir dans les entreprises, d'une hausse de 400 000 \$ à 500 000 \$ du seuil d'application du taux réduit d'imposition des petites entreprises, et d'une aide supplémentaire au secteur forestier (voir l'encadré page 3). En ce qui concerne les travailleurs, des ressources supplémentaires sont affectées à la formation, à l'amélioration de l'efficacité du recrutement et à la réinsertion des travailleurs âgés sur le marché du travail.

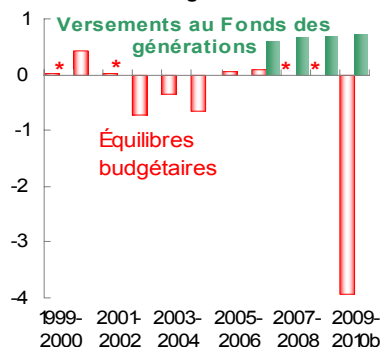
De 2008-2009 à 2010-2011, les investissements annuels du gouvernement et d'Hydro-Québec devraient atteindre en moyenne 13,3 milliards de dollars, ce qui représente une hausse considérable par rapport à la moyenne de 7,3 milliards de dollars des cinq dernières années. En décembre, la mise à jour du plan des infrastructures 2008-2013 du gouvernement a ajouté 4,1 milliards de dollars aux 37,7 milliards de dollars prévus dans le plan de 2007, auxquels le budget ajoute encore 363 millions de dollars pour 2009-2010 et 2010-2011. Hydro-Québec prévoit augmenter ses dépenses d'investissement par rapport à 2008-2009, à savoir de 1,0 milliard de dollars en 2009-2010 et de 1,3 milliard de dollars en 2010-2011.

En 2008-2009, les revenus autonomes de Québec devraient baisser de 1,8 % par rapport à 2007-2008, bien que ce manque à gagner soit en partie atténué par des économies de 318 millions de dollars sur le service de la dette grâce à des taux d'intérêt moins élevés que prévu, par une hausse de 109 millions de dollars des revenus des sociétés d'État principalement attribuable à l'augmentation des bénéfices d'Hydro-Québec, et par l'utilisation de la provision pour éventualités de 200 millions de dollars. Une nouvelle baisse de 2,4 % des revenus autonomes est prévue pour 2009-2010. Québec

Table des matières

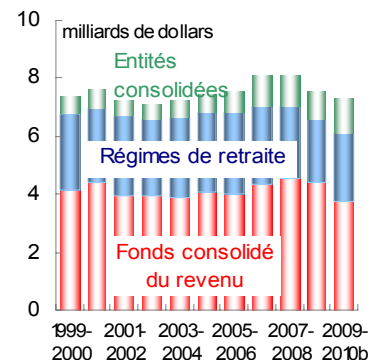
- 1-2 Aperçu
- 2 Arithmétique budgétaire
- 3-4 Points saillants du budget
- 4 Plan de retour à l'équilibre budgétaire
- 4-5 Mesures de relance annoncées en janvier 2009
- 5 Mesures de relance annoncées en novembre 2008

Situation budgétaire...



* Budget équilibré ou léger surplus

... et service de la dette du Québec



s'inquiète des changements apportés par le gouvernement fédéral au programme de péréquation en novembre dernier, dont la croissance sera limitée à la moyenne mobile sur trois ans de celle du PIB canadien. Québec estime que ce changement aura pour effet de réduire ses transferts de 75 millions de dollars en 2009-2010, de 695 millions de dollars en 2010-2011 et de plus de 1 milliard de dollars par an par la suite.

Soucieux d'éviter de réduire les dépenses en cette année de faiblesse extrême de l'économie, Québec augmentera les dépenses de programmes de 4,5 % en 2009-2010. Plusieurs initiatives seront prises pour tirer parti de la reprise future, notamment un soutien au développement des ressources dans le Nord, à l'exploration gazière, au secteur technologique, aux énergies propres et aux technologies vertes. Le coût est relativement modeste, totalisant 66 millions de dollars pour 2009-2010 et 2010-2011. Les dépenses sur deux ans visant à renforcer les programmes sociaux sont plus élevées, atteignant 118 millions de dollars.

Un des avantages clés du Québec est que sa stratégie de réduction de la dette à long terme repose sur les redevances hydrauliques et sur son équilibre budgétaire. Les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et les producteurs privés devraient dépasser 1,3 milliard de dollars pour 2009-2010 et 2010-2011. Cependant, compte tenu des déficits budgétaires projetés et des investissements, prêts et avances importants de la province, on s'attend à ce que la dette brute du Québec augmente tout de même de 22 milliards de dollars de mars 2008 à mars 2011, passant de 49,9 % à presque 58 % du PIB.

L'incidence des récents replis des marchés financiers s'est fait durement ressentir sur les revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite. Le Fonds accuse une perte de 25,6 % pour 2008-2009, ce qui ramène sa valeur marchande à presque 10 milliards de dollars en deçà de sa valeur comptable. En ce qui concerne les autres fonds de la province déposés à la Caisse de dépôt et placement, les rendements pour 2008 ont été de -22,4 % pour le Fonds des générations, de +0,6 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés, de taille beaucoup plus modeste, et de +2,5 % pour le Fonds de la réserve budgétaire, qui est placé dans des titres à court terme. Les pertes subies par le Fonds d'amortissement des régimes de retraite devraient faire grimper le service de la dette gouvernementale de 285 millions de dollars en 2009-2010 et de 595 millions de dollars en 2010-2011. Outre les emprunts importants effectués par anticipation en 2008-2009, l'absence d'emprunts pour le Fonds d'amortissement des régimes de retraite pour 2009-2010 et 2010-2011 a contribué à la diminution des besoins d'emprunt pour 2009-2010.

Le gouvernement a l'intention de modifier sa Loi sur l'équilibre budgétaire afin de pouvoir présenter des déficits en 2009-2010 et en 2010-2011 qu'il ne sera pas tenu de compenser par des excédents au cours des cinq années suivantes. Les modifications proposées permettront à la province de réduire progressivement ses déficits, lesquels n'auront pas à être compensés. De plus, la loi exigeant que la dette soit ramenée, en pourcentage du PIB, à 38 % d'ici mars 2013, à 32 % d'ici mars 2020 et à 25 % d'ici mars 2026 sera revue d'ici le début du budget de 2012.

Compte tenu de la croissance continue des dépenses et de la remontée plus lente des revenus, le déficit devrait passer de 3,9 milliards de dollars en 2008-2009 à 4,8 milliards de dollars en 2009-2010 et à 6,0 milliards de dollars en 2012-2013 et 2013-2014. Afin de résorber ce déficit croissant, le gouvernement propose un plan de retour à l'équilibre budgétaire dont la première étape consistera à limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,2 % après 2010. Par ailleurs, trois nouvelles mesures touchant les revenus seront adoptées d'ici 2011 à mesure que la reprise économique s'enracine. Les deux premières initiatives – contrer l'évasion fiscale et indexer annuellement les tarifs provinciaux non encore indexés – sont relativement modestes, mais la dernière mesure, soit une hausse de 7,5 % à 8,5 % du taux de la taxe de vente du Québec, rapportera des revenus considérables, même en tenant compte de la compensation prévue pour les ménages à faible revenu (voir page 5). Le problème est que les mesures de 2010-2011 à 2013-2014 couvrent une fraction décroissante de la résorption du déficit, ce qui laissera un déficit de 3,8 milliards de dollars à combler en 2013-2014 avant le retour effectif à l'équilibre budgétaire.

Dans ses budgets précédents, Québec continuait de tabler sur un déficit budgétaire pour la deuxième année de ses prévisions et laissait les événements subséquents combler la différence. Le risque, dans le contexte actuel, est que le repli économique du Québec en 2009 soit plus grave que la province ne le suppose, ce qui entraînerait un déficit plus important. Une reprise plus timide en 2010 diminuerait également les revenus du gouvernement. Les mesures de relance tous azimuts, en particulier la forte hausse des dépenses d'investissement, pourraient offrir une certaine sécurité. Par ailleurs, la réaction rapide du gouvernement, en particulier face aux enjeux touchant l'épargne-retraite, a contribué à atténuer l'incidence de la volatilité de l'économie et des marchés financiers.

Arithmétique budgétaire du Québec

Fonds consolidé du revenu

en millions de dollars sauf indication contraire

	2008-2009		2009-2010
	Budget	Rév.	Rév.
Recettes fiscales	41 929	41 263	40 250
Entreprises du gouvernement	4 625	4 734	4 759
Autres revenus autonomes	2 363	2 558	2 362
Revenus autonomes	48 917	48 555	47 371
Transferts fédéraux	14 063	13 924	14 841
Total des revenus	62 980	62 479	62 212
Dépenses de programmes	56 948	57 400	59 989
Service de la dette	6 907	6 589	6 104
Total des dépenses	63 855	63 989	66 093
Résultats nets des entités consolidées	447	205	355
Provision pour éventualités	-200	0	0
Solde – comptes publics	-628	-1 305	-3 526
Revenus destinés au Fonds des générations	-742	-569	-715
Dépôts additionnels	0	-132	0
Prélèvements sur la réserve budgétaire	1 370	2 006	295
Solde – Loi sur l'équilibre budgétaire	0	0	-3 946
Principaux ratios (%)			
Revenus autonomes/PIB	16,0	15,9	16,1
Dépenses de programmes/PIB	18,7	18,8	20,4
Service de la dette/revenus*	11,0	10,5	9,8
Variation annuelle (%)			
Recettes fiscales	0,4	-1,1	-2,5
Total des revenus autonomes	-1,1	-1,8	-2,4
Transferts fédéraux	3,2	2,2	6,6
Total des revenus	-0,2	-1,0	-0,4
Dépenses de programmes	3,9	4,7	4,5
Besoins d'emprunt totaux	11 112	12 941	9 778
Fonds consolidé du revenu*	6 612	9 227	4 278
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	5 883	2 700	0
Autres emprunts nets	-3 587	1 956	-967
Remboursements	4 316	4 571	5 245
Fonds de financement (entités consolidées)	2 000	1 039	2 750
Financement-Québec**	2 500	2 675	2 750

* Les données révisées de 2008-2009 comprennent des emprunts de 6,0 milliards de dollars effectués par anticipation.

** Emprunts pour des institutions des réseaux de la santé et de l'éducation.



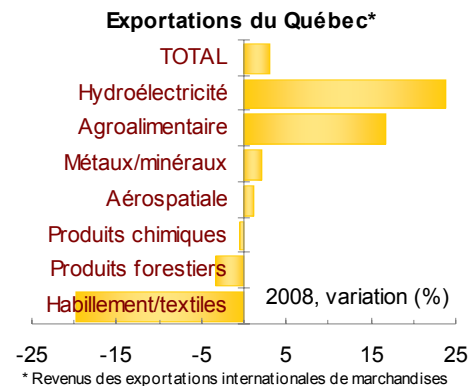
Points saillants du budget

Mesures supplémentaires immédiates visant à soutenir les entreprises et les travailleurs du Québec

Mesures visant à augmenter la liquidité et la capitalisation des entreprises

Un fonds d'urgence, auquel la Société générale de financement du Québec (SGF) et le Fonds de solidarité FTQ verseront chacun 250 millions de dollars, devrait permettre de protéger les entreprises qui éprouvent des problèmes de liquidité à court terme.

Le régime d'épargne-actions II, version bonifiée du régime Actions-croissance PME, permettra aux investisseurs québécois, jusqu'en décembre 2014, de déduire 100 % du coût des actions détenues pendant deux ans dans une société dont l'actif est d'au plus 200 millions de dollars, un taux de déduction de 150 % étant offert pour les achats d'actions admissibles jusqu'au 31 décembre 2010. En ce qui concerne le fonds de travailleurs Fondation, qui investit dans les petites et moyennes entreprises, en particulier dans les entreprises d'économie sociale, le crédit d'impôt non remboursable sera porté de 15 à 25 % jusqu'à ce que Fondation atteigne une capitalisation de 1,25 milliard de dollars. Le Fonds d'intervention économique régional, qui contribue au financement des petites entreprises, en particulier des entreprises en démarrage situées en région éloignée, sous réserve d'une participation du secteur privé, recevra des fonds supplémentaires de 60 millions de dollars. Le programme Renfort (voir page 6), dans le cadre duquel un financement de 65 millions de dollars a déjà été autorisé au profit de petites entreprises, bénéficiera d'une bonification de 200 millions de dollars, l'objectif étant de porter son enveloppe à 1,0 milliard de dollars d'ici la fin de 2010. De plus, le mandat du programme sera étendu aux entreprises des secteurs forestier et touristique.



Mesures en faveur de l'emploi

Les fonds affectés au Pacte pour l'emploi, qui a pour but de répondre aux besoins de main-d'œuvre et d'aider les travailleurs à décrocher des emplois durables, passeront de 1,0 à 1,5 milliard de dollars sur trois ans. Les allocations de formation d'Emploi-Québec seront bonifiées et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui aide ces derniers à réintégrer le marché du travail, sera étendue à d'autres collectivités. La mesure Subventions salariales, qui permet aux personnes à risque de chômage prolongé de décrocher un emploi permanent grâce à l'aide financière offerte par le gouvernement aux employeurs, sera modifiée de façon à offrir des emplois subventionnés pendant de plus longues périodes et d'assurer le remboursement d'une partie de la formation requise. En ce qui concerne les travailleurs qui doivent mettre leurs compétences à niveau pour conserver leur emploi, le pourcentage des dépenses de formation remboursé à leur société passera de 50 à 75 % pour les deux prochaines années.

La mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs plus âgés, à l'origine réservée au secteur forestier, sera étendue à l'ensemble des secteurs d'activité.

Soutien au développement forestier

Le Plan de soutien au secteur forestier, qui bénéficie d'une enveloppe de 1,4 milliard de dollars pour la période allant de 2005-2006 à 2009-2010, sera bonifié de 22 millions de dollars, somme qui sera consacrée au Programme d'investissements sylvicoles en 2009-2010, au financement de la production de plants forestiers, et à l'intensification des efforts visant à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et à développer de nouveaux marchés pour les produits issus des industries de deuxième et troisième transformation du bois.

Réduction du fardeau fiscal des entreprises

À l'instar du gouvernement fédéral dans son budget de janvier, Québec améliorera ses mesures en faveur de l'investissement des entreprises. Ottawa a prévu des incitatifs à l'investissement en matériel informatique pour les deux prochaines années et étendu l'amortissement accéléré aux investissements en matériel de fabrication et de transformation.

Le seuil de revenu admissible au taux réduit d'imposition pour les petites entreprises est relevé de 400 000 \$ à 500 000 \$ en date du 19 mars. Par ailleurs, à la suite des changements apportés aux crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle l'hiver dernier, les crédits d'impôt pour l'enregistrement sonore sont également bonifiés.

Préparation de la relance économique au Québec

Le Nord québécois fera l'objet d'une attention accrue visant à assurer le développement durable de ses ressources. Le soutien à l'exploration gazière, en particulier dans les shales gazéifères des basses terres du Saint-Laurent, comprendra un congé de cinq ans à l'égard de la redevance de 10 % ou de 12,5 %, à concurrence de 800 000 \$ par puits, pour les puits forés du 20 mars 2009 au 31 décembre 2010. Un nouveau régime de redevances, inspiré de celui de la Colombie-Britannique, sera adopté en 2011.

Afin de stimuler le secteur technologique, trois fonds d'amorçage seront créés à l'intention des entreprises naissantes, un fonds d'une capitalisation initiale de 700 millions de dollars sera créé pour financer des fonds de capital de risque et de croissance, et un congé fiscal de 10 ans sera accordé aux entreprises qui commercialisent de la propriété intellectuelle.



Points saillants du budget – suite

Mesures en faveur des familles et des résidents

Trois bonifications ont été prévues à l'égard du **crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**, dont une hausse de 7 000 \$ à 9 000 \$ du plafond des frais engagés pour la garde d'un enfant de moins de 7 ans.

L'**incitatif québécois à l'épargne-études** sera assoupli en vue d'inciter davantage de gens à y recourir. Cet incitatif procure une aide annuelle égale à 10 % de la première tranche de 2 500 \$ de cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE), sous réserve d'un plafond cumulatif de 3 600 \$ par enfant. Pour les familles à faible revenu, l'aide s'applique dès la première tranche de 500 \$ de cotisations.

Une somme de 370 millions de dollars sera investie dans la construction de nouveaux **logements sociaux** et la rénovation et l'adaptation de logements existants. La limite de retrait dans le cadre du **Régime d'accession à la propriété** sera portée de 20 000 \$ à 25 000 \$ par souci d'harmonisation avec le régime fédéral.

L'**aide aux aînés** comprendra la démarche «Municipalités amies des aînés», qui vise à développer les services de proximité à l'intention des aînés et à offrir une aide financière pour l'adaptation de logements.

Plan de retour à l'équilibre budgétaire

La **lutte contre l'évasion fiscale** devrait permettre au gouvernement provincial de récupérer les revenus que lui font perdre l'économie au noir et les stratagèmes tels que la dissimulation des gains en capital. Le gouvernement prend actuellement connaissance des commentaires relatifs à son document de consultation sur les planifications fiscales agressives, qui décrit plusieurs options déjà envisagées par d'autres pays de l'OCDE. Des mesures telles que la mise à niveau des systèmes informatiques de Revenu Québec devraient également permettre d'améliorer le service offert à tous les contribuables.

À partir de 2011, les **tarifs** qui ne sont pas soumis à un mécanisme d'indexation annuelle seront indexés chaque année au même taux que l'impôt provincial des particuliers, à l'exception des tarifs des services de garde à contribution réduite. Cette mesure fait suite à une des re-

commandations formulées en 2008 par un groupe de travail sur la tarification, qui favorisait une hausse des tarifs de façon que ceux-ci reflètent mieux le coût des services. Afin de mieux établir le lien entre les revenus et les dépenses du gouvernement, le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier sera renommé «Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun» et son mandat sera élargi de façon qu'il puisse recevoir les revenus de la taxe sur les carburants et les revenus des droits sur les permis et sur les immatriculations. Au bout du compte, les revenus consacrés à ce fonds pourraient être directement liés aux investissements dans le réseau routier et le transport en commun, et son financement pourrait également faire appel à d'autres sources de revenus.

Le taux de la **taxe de vente du Québec (TVQ)** sera relevé de 7,5 % à 8,5 % le 1^{er} janvier 2011. Afin de protéger les personnes à faible revenu, le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec sera majoré de 75 \$ par personne. Une indexation additionnelle du régime d'imposition des particuliers et du régime d'aide de dernier recours sera mise en place.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
	en millions de dollars sauf indication contraire				
Équilibre budgétaire avant le plan	-3 946	-4 825	-5 572	-6 027	-6 042
Mesures touchant les revenus					
Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement	0	200	300	600	900
Indexation des tarifs non indexés	0	15	75	135	195
Hausse du taux de la TVQ à 8,5 %	0	400	1 500	1 550	1 600
Augmentation du crédit pour la TVQ*	0	0	-285	-335	-335
Revenus nets découlant de la hausse de la TVQ	0	400	1 215	1 215	1 265
Total	0	615	1 590	1 950	2 360
Autres mesures à définir	0	450	1 343	2 809	3 770
Total des mesures	0	1 065	2 933	4 759	6 130
Équilibre budgétaire visé	-3 946	-3 760	-2 639	-1 268	88

* Comprend l'indexation additionnelle du régime d'imposition des particuliers et du régime d'aide de dernier recours.

Mesures de relance annoncées en janvier 2009

(Coût pour 2009-2010 indiqué entre parenthèses)

La **mise à jour de 2008 du Plan québécois des infrastructures 2007** ajoute 4,1 milliards de dollars pour la période 2008-2013 aux 37,7 milliards déjà prévus par le plan, ce qui fait passer l'investissement du gouvernement de 5 milliards de dollars en 2007-2008 à 8,3 milliards de dollars en 2008-2009, à 8,9 milliards en 2009-2010 et à 8,5 milliards en 2010-2011. Pour ces mêmes quatre années, les investissements d'Hydro-Québec totaliseront respectivement 3,6, 4,5, 5,0 et 5,3 milliards de dollars.

Un **crédit d'impôt remboursable temporaire pour la rénovation et l'amélioration résidentielles** est introduit pour l'année d'imposition 2009. Celui-ci sera égal à 20 % des dépenses admissibles qui dépassent 7 500 \$, sous réserve d'un crédit maximal de 2 500 \$. L'objectif est d'aider quelque 170 000 ménages en stimulant des dépenses qui ont une proportion relativement élevée de contenu national (250 millions de dollars).

Le **salaires minimum** sera augmenté de 50 ¢ l'heure pour passer à 9 \$ l'heure en date du 1^{er} mai 2009, ce qui représente une hausse appréciable par rapport aux 7,30 \$ l'heure de début 2003.



Mesures de relance annoncées en janvier 2009 – suite

La Société générale de financement du Québec (SGF) recevra 1 milliard de dollars en 2009 et 2010, ce qui lui permettra de renforcer son programme régulier d'investissement dans les entreprises québécoises et de soutenir plus particulièrement les entreprises affectées par la tourmente financière. La SGF, dont l'actif s'élevait à 2,4 milliards de dollars en 2007, investit habituellement plus de 200 millions de dollars par an en prenant des participations de 20 à 49 % au capital-actions d'entreprises rentables. Avec le programme *Renfort* de 1 milliard de dollars annoncé en novembre, les entreprises québécoises disposeront d'un financement supplémentaire de 2 milliards de dollars. La SGF ciblera les entreprises moyennes à grandes et, compte tenu des tensions sur les marchés financiers, elle pourra, en plus d'acquérir des actions ordinaires, prendre des participations sous forme d'actions privilégiées et offrir du financement assimilable à des prises de participation pour les besoins de financement qui dépassent 10 millions de dollars; elle pourra également accorder des prêts lorsque ces besoins sont d'au moins 50 millions de dollars.

Le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise fera l'objet d'une augmentation du taux de base, lequel passera de 39,375 % à 45 % pour les productions de langue française et de 29,1667 % à 35 % pour toutes les autres productions, et une bonification de 10 % sera introduite pour certains types de productions, à condition qu'elles ne bénéficient pas de l'aide d'un autre organisme public. Le taux maximal du crédit sera porté de 48,5625 % à 65 % et le plafond de 2 187 500 \$ sera éliminé (10 millions de dollars).

Le gouvernement accepte les cinq mesures d'allègement proposées à l'égard des régimes complémentaires de retraite par le groupe de travail créé en novembre 2008. Les quatre premières mesures (dont l'application ne doit pas avoir pour effet de réduire les cotisations à un niveau inférieur à ce qu'il aurait été sans la crise financière) sont les suivantes :

- permettre la réduction de la valeur des engagements (passif) des régimes de retraite de 3 à 5 % en moyenne;
- permettre la consolidation des déficits de solvabilité, nouveaux et existants, au moment de l'évaluation actuarielle;
- allonger la période d'amortissement du déficit de solvabilité de cinq ans à dix ans;
- permettre le lissage de l'actif du régime sur une période de cinq ans.

En ce qui concerne les régimes de retraite qui ont pris fin en raison de la faillite d'un employeur et dont celui-ci ne peut payer le déficit, la Régie des rentes du Québec offrirait aux retraités la possibilité de prendre en charge la gestion du régime, en s'efforçant d'augmenter le niveau des rentes des retraités au moyen de pratiques de placement prudentes; au bout du compte, les retraités disposeraient d'une rente au moins aussi importante qu'au moment de la prise en charge des actifs lorsque la Régie mettrait fin à la gestion des actifs en temps opportun.

Mesures de relance annoncées en novembre 2008

(Coût pour 2008-2009 et 2009-2010 indiqué entre parenthèses)

Le taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers pour 2009 (applicable aux seuils de revenu imposable et à la plupart des crédits d'impôt) sera relevé de 1,58 % à 2,36 % (23 millions de dollars; 126 millions de dollars). L'indexation de 2,36 % pour 2009 s'appliquera aussi aux prestations d'aide financière de dernier recours. À partir de 2009, le *Programme d'aide sociale* sera entièrement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie.

En ce qui concerne le **crédit d'impôt remboursable pour revenus de retraite**, qui correspond à 20 % des revenus admissibles, réduits en fonction du revenu familial, le montant des revenus admissibles (rentes viagères provenant de régimes de retraite et paiements provenant de REER), qui devait à l'origine être porté de 1 500 \$ en 2008 à 2 000 \$ en 2010, passera à 2 000 \$ dès 2009 (24 millions de dollars en 2009-2010).

Les mesures proposées pour les revenus de retraite, soumises à l'approbation du gouvernement fédéral, comprennent une hausse de 71 à 73 ans de la limite d'âge pour l'échéance des *régimes de pension agréés* (RPA) et des *régimes enregistrés d'épargne-retraite* (REER). Cette mesure permettrait aux contribuables de cotiser à leurs régimes et d'accumuler des revenus de placement en franchise d'impôt pendant deux années supplémentaires et compenserait en partie les effets préjudiciables de la crise financière (6 millions de dollars; 27 millions de dollars). Le gouvernement propose également un assouplissement des règles du **Régime d'accession à la propriété**, qui permet désormais à un particulier de retirer jusqu'à 25 000 \$ de son REER pour acheter une habitation. La somme retirée doit ensuite être remboursée en paiements annuels égaux sur 15 ans, et tout montant non remboursé au cours d'une année donnée est imposé en tant que revenu. Québec recommande qu'Ottawa permette le report du remboursement prévu pour 2009, qui serait réparti en montants égaux sur le nombre d'années restantes (11 millions de dollars).

Le programme Renfort fournira jusqu'à 1 milliard de dollars de financement sous forme de prêts ou de garanties de prêt jusqu'en décembre 2010 à des entreprises bien gérées et rentables, en particulier des petites et moyennes entreprises, qui éprouvent des difficultés à obtenir des fonds à cause des tensions sur les marchés financiers. Les fonds pourront être affectés au fonds de roulement ou aux projets d'investissement. Ce programme sera administré par Investissement Québec, qui prévoira des dispositions pour que la province bénéficie des retombées à long terme de l'aide accordée.

Études économiques Scotia

Scotia Plaza, 40, rue King Ouest, 63^e étage
Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1
Tél. : 416-866-6253 Téléc. : 416-866-2829
Courriel : scotia_economics@scotiacapital.com